

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif à la préservation des forêts et à la forêt de la Corniche des Forts à Romainville

Considérant que la lutte contre le réchauffement climatique constitue l'enjeu majeur de notre époque,

Considérant que la nécessaire transition écologique ne peut que se traduire par une nouvelle prise en compte de l'empreinte écologique d'un certain nombre de projets, conformément aux engagements internationaux de la France et au regard notamment du récent rapport du GIEC qui nous interpelle toutes et tous sur l'effort commun à consentir pour limiter les effets désastreux d'une hausse de la température mondiale,

Considérant qu'une des principales solutions préconisées par ce rapport pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C est notamment d'étendre les forêts diversifiées, qui sont des puits naturels de carbone et des filtres d'assainissements des eaux,

Considérant l'appel signé par une quarantaine d'élus nationaux et locaux, adressé à Valérie Pécresse pour sauver la forêt de la Corniche des Forts,

Considérant que Paris est une ville extrêmement dense, qui comporte 11m² d'espaces verts par habitants en comptant les bois et seulement 5m² sans les bois, que la pollution de l'air provoque à Paris 2.500 morts prématurées chaque année, et qu'il est donc impératif pour la santé publique des Parisien-ne-s, et plus largement des habitant-e-s de toute l'Île-de-France, de préserver les forêts situées autour de Paris,

Considérant que le projet d'aménagement d'une base de loisirs sur le site de la Corniche des Forts, c'est-à-dire sur une forêt sauvage de 27 hectares reposant sur une ancienne carrière de gypse a été formulé en 1992, il y a maintenant près de 26 ans, malgré les différentes modifications apportées depuis lors,

Considérant que la forêt de la Corniche des forts conserve une biodiversité rare et remarquable dans un contexte intra-urbain en Seine-Saint-Denis, que 120 espèces d'oiseaux ont pu y être recensées, soit le tiers de l'avifaune française, et sur une dizaine d'hectares seulement,

Considérant que le projet de base de loisir n'a pas été sans susciter l'inquiétude de nombreux riverains, citoyens et militants associatifs, que le début des travaux s'est accompagné d'une mobilisation citoyenne importante pour défendre ce véritable « poumon vert » situé au cœur du département de la Seine-Saint-Denis,

Considérant que ce projet est alarmant par son impact sur la biodiversité, les paysages et la simple topographie des lieux,

Considérant que la Forêt de la Corniche des Forts remplit efficacement un rôle social d'éducation à l'environnement qui ne saurait être remplacé par une base de loisirs artificiellement mise en place,

Considérant que le 8 octobre alors qu'un groupe d'expert du GIEC alerte sur l'augmentation au-delà de 1,5°C dans le même temps le gouvernement annonce la suppression de 1700 postes à l'ONF (Office National des Forêts), soit près de 1 emploi sur 5 supprimé dans les services de soutiens et les équipes d'ouvriers,

Considérant les mesures prises par la direction de l'ONF qui vont conduire à l'abandon de pans entiers de l'activité et à un effondrement de la qualité de gestion,

Considérant la mobilisation importante des agents de l'ONF, qui partis des quatre coins de la France se sont retrouvés au bout d'une grande marche en défense des forêts dans celle de Tronçais (Allier), qu'après plusieurs grèves et manifestations, organisées pour dénoncer la perte de sens de leur métier, du fait des orientations productivistes données à leur activité depuis 2000, ils ont décidé d'entreprendre cette marche, en y associant des défenseurs de l'environnement, dans le but d'exprimer leur souffrance au travail et de dénoncer une forme de « privatisation » de la gestion des forêts publiques françaises,

Considérant la logique absurde de financement de l'ONF, qui dépend de la vente de bois, avec un objectif de gain de productivité de 30 % sur cinq ans, ce qui la conduit à mettre l'accent sur les activités d'abattage avec une sectorisation des activités qui nuit à la bonne prise en compte globale de la préservation de la forêt, alors qu'à l'inverse de cette logique comptable, l'objectif premier de l'ONF devrait être de préserver les forêts, conformément aux préconisations du rapport du GIEC, et non de transformer notre bien public et commun en usines à bois,

Considérant que ces logiques de sectorisation conduisent à une privatisation rampante de l'ONF, alors qu'au contraire l'urgence absolue est de préserver une gestion publique d'ensemble des forêts, qui sont un levier pour la préservation de notre écosystème,

Considérant que ces logiques conduisent également à une perte de sens du travail des agents de l'ONF, que plus de 40 agents de l'ONF se sont suicidés ces quinze dernières années, et que la logique de la réforme actuelle ne va faire qu'aggraver cette souffrance au travail,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris :

- **interpelle la Région Île-de-France et s'engage pour la mise en place d'un moratoire sur l'avenir de la forêt de la Corniche des Forts, afin de préserver ce lieu décisif pour la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, l'indispensable éducation à l'environnement des citoyen-ne-s, et tout particulièrement les jeunes générations, et la santé publique des Parisien-ne-s et des Francilien-ne-s**
- **interpelle le gouvernement et la direction de l'ONF pour exiger l'annulation de la réforme de l'ONF, et pour repenser entièrement le mode de financement de l'ONF afin de prioriser la préservation et l'extension des forêts, conformément aux exigences du rapport du GIEC et à l'exigence première de notre époque de lutter contre le réchauffement climatique, et non des exigences comptables et de productivité de l'abattage des arbres.**